SE DÉBARRASSER D'UN OPÉRATEUR SUR SON TOIT : UNE AVENTURE

Se lit de haut en bas.

Ca se passe dans la région de Lyon...

Le 28 octobre 2013, S.G, journaliste, a écrit :

Bonjour Madame,

Merci pour votre message et votre proposition.

Au journal "B...."!, je suis les questions qui entourent les ondes. Vous avez peut être lu quelques uns de mes articles sur les ondes.

Sur un sujet particulier, nous pouvons solliciter des personnes extérieures, pour témoigner dans un article, ou pour écrire une tribune.

Pour l'instant, aucun nouvel article n'est prévu. Mais votre contact nous est précieux... Pouvez-vous m'expliquer ce que vous faites précisément, dans votre village? Quand a commencé votre lutte? Vous parlez d'expérimentation de la 4G : pouvez-vous m'expliquer ce qui se passe concrètement?

Merci d'avance!

Bien cordialement.

SG

Le 29/10/2013, DP a répondu :

bonjour,

je me suis intéressée aux ondes électromagnétiques alors que sur mon toit s'installait des antennes-relais Orange en 2000. A l'époque, pour de l'argent et un bail de 12 ans, nous avions tous accepté et n'y pensions plus.

Puis, peu de temps après (un an env.) en nous parlant, on s'est rendu compte que nous dormions très mal, avec des maux de tête, des acouphènes et nos poubelles étaient remplies de boîtes de médicaments. Nous avons compris devant la plainte de tous les copropriétaires. Certains ont vite déménagé (leurs enfants toujours malades et anomalies sanguines) et dès leur changement de résidence, ils allaient mieux. Je me suis renseignée de partout (robin des toits, next-up, priartem, criirem) et écrit à toutes les autorités. J'ai alors compris qu'on se battait contre les mastodontes de la téléphonie mobile.

Après les 12 ans, nous avons annulé le bail à l'unanimité des copropriétaires. Mais, Orange ne voulait rien savoir et nous a dit être obligé par l'Etat de couvrir le territoire. Nous étions furieux. Nous avons menacé d'un procès (Orange s'en fichait, ils ont leurs avocats spécialisés) et c'est la médiatisation qui les a fait agir. On avait déjà eu un reportage FR3 et une page dans le Progrès en 2007; qui à l'époque a empêché l'UMTS de se rajouter, ORANGE ne voulait pas de nouvelles actions médiatiques et après nous avoir proposé de l'argent, et notre refus de discuter MONNAIE, ils ont enlevé les six-antennes-relais dans les délais, mais en catimini. (pas de photos, pas de télé) les voisins de peur qu'ils repartent avec leur grue ont accepté.

Voilà, ma lutte a fédéré de nombreux adeptes qui m'adressent leurs problèmes et je les

aide au maximum bénévolement. Je suis un électron libre, sans marquage politique. Je suis régulièrement les sites cités plus haut (RDT, next-up. etc....) et reste à votre disposition.

Bien cordialement. D.

Le 29 octobre 2013, SG a écrit :

Bonjour D,

Merci pour ce petit récapitulatif de ce qu'il vous est arrivé. Nous aimerions vous proposer d'écrire un plus long témoignage sur votre expérience. Cela reprendrait les éléments que vous avez décrits ci-dessous, tout en y ajoutant des détails. Si vous êtes d'accord sur le principe, vous pourriez écrire précisément les faits de façon chronologique. J'indique ci-dessous des questions, afin de vous guider :

- 1) Comment Orange vous a-t-il proposé d'installer des antennes-relais? Quelle somme vous ont-ils proposée? Combien chaque locataire rapportait-il grâce à ce contrat? Y-avait-il, dans le contrat, des dispositions concernant les recours contre l'entreprise? (Pourriez-vous s'il vous plait me faire parvenir le contrat, afin que j'y jette un oeil?)
- 2) Les effets sur la santé : pouvez-vous les décrire précisément? Tous les copropriétaires ressentaient les mêmes effets? Que disaient les médecins? Vous parlez d'enfants toujours malades, avec des anomalies sanguines : pourriez-vous éventuellement recueillir leurs témoignages, ou me donner le contact de ces personnes?
- 3) Le début de votre combat : comment avez-vous procédé? Êtes-vous allée voir les autorités? Avez-vous contacté les entreprises de téléphonie mobile? Quelles ont été les réponses?
- 4) Les réponses d'Orange : avez-vous des courriers de l'entreprise? Pouvez-vous s'il vous plait les faire parvenir? Si c'est le cas, nous pourrions publier des extraits dans votre témoignage. Quelle somme vous a-t-il été proposée? Etait-ce à l'oral ou à l'écrit? Si c'est à l'écrit, pouvez-vous m'envoyer une copie du courrier?
- 5) Enfin, pour conclure, vous pourriez parler de votre lutte actuelle, de ces témoignages que vous récoltez, autour de vous, de vos sentiments, etc.

Mes questions peuvent paraître très précises. Mais plus votre témoignage sera concret, avec les preuves qui viennent appuyer ce que vous dites, plus votre témoignage intéressera nos lecteurs. De plus, les accusations contre Orange doivent être vérifiables, sinon, nous ne pouvons pas les relayer.

Que pensez-vous de tout cela?

Merci d'avance pour votre réponse.
Nous pouvons aussi en parler au téléphone.
Bien à vous,
SG

bonjour,

j'ai pris le temps de la réflexion. Je vous félicite d'être un vrai journaliste avec des preuves vérifiables.

Je mets tout mon gros dossier (et j'ai fait le tri...) à votre disposition Il faudra m'avertir avant votre venue éventuelle.? à B.

Je suis âgée et aurait aimer tourner la page puisque je n'ai plus d'antennes et je revis. Mais, j'ai tellement souffert (manque de sommeil, mal être, maux de tête...) que je continue à aider et faire profiter les autres de mes tergiversations et connaissances acquises sur ce sujet BRULANT.

Je réponds à vos questions :

- la décision avait été prise par un vote en conseil syndical de copropriété en 2000 AVEC L'accord de tous les copropriétaires (dont moi-même) dans l'ignorance totale du problème et après un discours d'Orange, appuyé du syndic intéressé dans l'affaire (on l'a su après) et on a vite changé de syndic.

Bail pour une somme de 35.000 francs /an et la réfection totale de notre toit-terrasse, qui d'après le syndic devait absolument être refait.....!!!

Je possède le bail original et la somme est notée dessus. J'ai aussi tout le dossier technique de l'époque. Ce bail nous nous en sommes beaucoup servi et les baux plus récents sont totalement différents sans marge de manœuvre.

SANTE. jE SUIS DEVENUE ELECTROSENSIBLE; Mais de moins en moins depuis un an. Tous les copropriétaires n'étaient pas impactés ou + OU -. Je possède deux lettres de copropriétaires à la Mairie de B. lors de leur déménagement. Lettres visibles chez moi et possibilité de contacter ces personnes. Je ne ferai rien sans leur accord.

Un médecin a été impacté par nos antennes et nous a aidé dans notre lutte. Il est EHS ET est engagé contre les ondes dans sa profession ; docteur AR, de B.

Je possède aussi un dossier médical d'une jeune personne (infirmière) qui habitait à qq mètres en face de nos antennes. Ce dossier est CONFIDENTIEL et visible chez moi. Il ne parle pas des ondes, mais elle a fait plusieurs hôpitaux (neurologie car grands vertiges) et les médecins ne trouvaient pas l'origine malgré des examenss très poussés. Maintenant elle va très bien et retravaille......comme infirmière à l'hôpital.

- J'avais beaucoup écrit aux Autorités de santé, à la DASS, à ORANGE A L'ANFR à l'OMS (j'ai TOUTES les lettres) à la Mairie qui nous avait reçus et demandé des mesures àORANGE.

J'avais fait faire des mesures (inquiétantes) à Mr Pierre le RUZ de CRIIREM. J'ai aussi le dossier

- mes sentiments : on sert de cobayes pour des intérêts financiers démesurés. Comptez env. 50 EUROS /mois de téléphone par personne par le nombre d'habitants en France. Même au plus bas, descendez à 10 EUROS par personne et par mois. Faites le calcul.....vous comprenez vite l'enjeu pour quelque politique que ce soit. Il n'y a pas de loi (la dernière sur les puissances des ondes date du décret Jospin de 2002). Les opérateurs en France peuvent monter à 61V/M alors que les scientifiques demandent 0,6V/M (100 FOIS MOINS!)

La plupart des autres pays sont en-dessous de 61V/M: la Russie, l'Autriche, l'Italie, la

Suisse et presque tous...) Tous ces renseignements très fiables et contrôlés et vérifiés (comme vous avez l'éthique de le faire) vous les trouverez sur les sites de : Robin des Toits , Next-up, criirem, etC... Vous pouvez leur écrire en tant que journaliste. Pour RDT C'est Etienne Cendrier qui répond et next-up : contact@next-up.org
A votre service, et bravo pour votre Journal "B......"

réponse à votre question :

chaque année depuis 2006 env. nous demandions à Orange d'enlever nos antennes par courrier ils nous répondaient par courrier (leur avocat Maître Gentilhomme de Paris) qu'il fallait attendre la fin du bail. UN AN AVANT LA FIN DU BAIL, j'ai fait voter à l'assemblée générale de copropriété à l'unanimité LE NON RENOUVELLEMENT DE BAIL en bonne et due forme et portée à ORANGE par un huissier de justice (nombreuses adresses d'Orange, nous ne savions où écrire?) Ils ne répondaient pas. Je les ai "pressés" . nous avons enfin eu une réponse qu'ils nous contacteraient pour les modalités d'enlèvement des antennes. (j'ai le courrier) Puis, plus rien. QQ jours avant la date exacte, je leur ai écrit (ou appelé...) et nous avons pris un rendez-vous dans la cour de l'immeuble avec une personne d'Orange. Mr J-D A. et une autre personne.

Il NOUS a d'abord dit que ce n'était pas possible : on les obligeait à couvrir le territoire, sous peine d'amendes de l'Etat. Nous avons parlé du bail et contesté ses propos. Après, il nous a dit que nos téléphones portables ne passeraient plus. Je lui ai rétorqué : je n'en ai pas....Puis, il n'avait pas assez de temps devant lui et demandait un nouveau bail (même de trois mois, avec la somme qu'on voulait) afin qu'ils se retournent et trouver un nouvel emplacement. Là, un de mes voisins directement sous quatre antennes, d'habitude très calme, s'est emporté de façon très violente et a hurlé qu'ils devaient partir. Je leur ai dit qu'on médiatiserait à nouveau, comme en 2007. FR3 était au courant

Il s'est éloigné et a parlé à son supérieur par téléphone. Il est revenu en nous disant : vu le dossier vous concernant chez Orange, mon supérieur accepte d'enlever vos antennes avant la fin du bail sans autre précision de date. On a pu discuter avec lui (gentiment : il n'était qu'un employé a-t-il dit et nous a même conseillé de prendre un huissier avant le démontage fait par des sous-traitants (ce que nous avons fait) et le démontage s'est très bien passé sans dégâts.

voilà le détail dit oralement dans la cour de notre immeuble. Cordialement D.